



Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux de la Dore

Rapport provisoire de scénario tendanciel Synthèse

Synthèse du Scénario Tendanciel du SAGE Dore

Le scénario tendanciel s'attache à prévoir l'évolution des activités sur le bassin dans les 10 ans à venir afin d'en déduire l'évolution des rejets, des prélèvements et autres pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il tient également compte de l'impact des politiques et programmes actuels sur ces évolutions. In fine, il s'agit d'apprécier la satisfaction des enjeux définis en phase de diagnostic et l'atteinte des objectifs environnementaux (bon état DCE) en l'absence de politique volontariste de gestion de l'eau telle que le SAGE.

Impact du changement climatique sur la ressource en eau

Une augmentation moyenne des températures de 1,5°C à 4°C est envisagée sur l'Auvergne à l'horizon 2050 (simulateur Météo France). Les moyennes annuelles des précipitations devraient peu changer. Les extrêmes saisonniers pourraient cependant être plus marqués avec une plus faible disponibilité d'eau en été et une augmentation de la fréquence des fortes pluies. Sur le bassin de la Dore, un risque d'étiages plus sévères pour les secteurs de socle dont les aquifères sont peu productifs peut ainsi être envisagé. L'assèchement du sol, consécutif à une augmentation de l'évapotranspiration conjuguée à une diminution des précipitations, pourra entraîner un raccourcissement de la période de recharge des nappes. D'une manière générale, le petit chevelu en tête de bassin risque de subir plus sévèrement les impacts du changement climatique (assèchement plus rapide).

Evolution démographique

Le premier moteur d'évolution des activités, rejets et prélèvements est la population. L'évolution récente du territoire révèle une légère baisse de population entre 1999 et 2006 (-1,71% entre 1999 et 2006). Le scénario tendanciel retient un maintien de la population sur l'ensemble du SAGE grâce aux migrations de populations. Cette tendance masque cependant des évolutions contrastées, avec un maintien de la population sur les communes du nord-ouest du bassin versant et du Livradois (influence de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand) et une légère baisse sur le reste du SAGE. Ceci laisse donc envisager une stabilité des pressions de rejets, de prélèvements domestiques et d'urbanisation.

Alimentation en Eau Potable

En ce qui concerne l'eau potable, un maintien ou une légère baisse des prélèvements est prévisible sur les communes du SAGE grâce au perfectionnement des infrastructures (amélioration des rendements des réseaux) et à l'évolution des comportements vers des économies d'eau. Dans le même temps, les collectivités vont sécuriser leur distribution d'eau potable tant vis à vis des problèmes quantitatifs (Ht Livradois et Montagne Thiernoise) que de qualité (Ht Livradois). De nouveaux captages seront exploités et des interconnexions entre les communes seront réalisées (par exemple pour la commune de St-Amant-Roche-Savine avec le SIAEP de la Faye, les villages de Saint-Rémy-sur-Durolle ou la commune d'Escoutoux),

avec ou sans abandon de captages. La sécurisation du bas de la Ville de Thiers est actuellement à l'étude (nouvelle prise d'eau dans l'allier ou mise à niveau de l'usine du Felet).

Assainissement domestique

En ce qui concerne l'assainissement collectif, les charges des stations d'épurations communales ne devraient pas évoluer de manière significative. Les programmes de travaux en cours ou à venir sur les réseaux de collecte ou les ouvrages d'assainissement permettront d'améliorer les rejets. Pour des raisons de capacités financières et d'obligations réglementaires (directive ERU) les améliorations se feront principalement pour les infrastructures de plus de 2000 Eqh (stations et réseaux). Ainsi, des améliorations sont attendues sur les communes de Saint-Rémy-sur-Durolle et de Puy-Guillaume (réseau et STEP) ainsi que d'Ambert, d'Arlanc et de Marat-Vertolaye (réseau).

Les rejets des stations de 200 à 2000 Eqh devraient également s'améliorer suite à la mise en conformité ERU, et ce malgré les difficultés financières des collectivités rurales et les financements dégressifs de l'Agence vis-à-vis de ces stations. Aucuns travaux n'est cependant prévus à ce jour.

Les petites stations (< 200 Eqh), vieillissantes et mal entretenues, sont majoritaires sur le territoire. La rénovation de ces ouvrages et de leurs réseaux est difficile à envisager (disparition des aides en dessous de 100 Eqh). Les performances des réseaux restent globalement limitantes dans l'efficacité des systèmes.

Une orientation vers l'assainissement autonome devrait être favorisée pour les communes rurales. Néanmoins, les nouveaux ouvrages ne devraient plus impacter les milieux aquatiques et le diagnostic des installations existantes se poursuivra jusqu'en 2012 (amélioration des connaissances). Les principaux points noirs (rejets directs au milieu) seront réhabilités mais il n'y aura pas d'amélioration significative de la conformité des installations d'assainissement autonome dans leur ensemble (travaux onéreux de mise en conformité à la charge des propriétaires). L'équipement d'habitations ne possédant aucun système d'assainissement reste à prendre en charge.

Activités industrielles

Le bassin de la Dore présente traditionnellement une forte concentration d'activités industrielles. Elles sont implantées dans 4 principaux bassins d'emplois (Thiers, Courpière, Ambert et Arlanc). Le secteur de la métallurgie suivi de ceux de l'industrie agroalimentaire et des industries du bois, du papier et du carton sont majoritaires. Malgré les difficultés structurelles dans l'industrie métallurgique-mécanique, les secteurs industriels de Thiers et d'Ambert se portent bien et un maintien des activités à leur niveau actuel est prévu. Les zones d'activités existantes sont vouées à être développées à court terme et des projets de création sont en cours. Les impacts de ces aménagements sont néanmoins bien encadrés par le Code de l'Environnement (bassins d'infiltration des eaux pluviales, etc.).

En termes d'assainissement industriel, les flux de macropolluants devraient légèrement baisser (amélioration des performances des stations industrielles non raccordées et mise aux normes des rejets faisant figurent de points noirs). Les flux de micropolluants devraient également connaître une baisse dans les années à

venir, en accord avec les objectifs de réduction de substances dangereuses et prioritaires du SDAGE 2009. La gestion des effluents industriels sur le bassin de Thiers sera également améliorée : suppression des rejets sauvages de métaux des artisans et des TPE dans le réseau d'assainissement de la ville de Thiers et établissement d'autorisations de déversement pour les principaux établissements industriels.

En termes de prélèvements, aucune optimisation de la gestion de l'eau n'est attendue dans la mesure où les principaux établissements ont déjà amélioré leurs process. Compte tenu de l'évolution des filières industrielles, le niveau de prélèvement actuel devrait donc se maintenir.

En ce qui concerne l'hydroélectricité, les fortes contraintes réglementaires liées aux classements des cours d'eau limiteront les nouveaux projets. L'aménagement de quelques seuils existants est possible sous réserve de respect de la réglementation en matière de continuité écologique.

Pour les extractions de matériaux, on peut considérer qu'elles ne concerneront plus à l'avenir que les alluvions anciennes des terrasses alluviales ou les roches massives. La demande devrait augmenter pour satisfaire les projets de développement de Clermont-Ferrand (accroissement de la population, projet de train à crémaillère, 2^{ème} ligne de tramway, etc.)

Enfin, signalons que le confinement des sites de l'ancienne mine d'Auzelles devrait être réalisé à moyen terme suite à celui des terrils de Pontgibaud prévus d'ici 2 ans. Cependant, même si la contamination sera enrayée, la charge sédimentaire existante dans les cours d'eau et plans d'eau perdurera.

Activités agricoles

L'agriculture du bassin est principalement orientée vers l'élevage. Quelques cultures intensives sont pratiquées en basse vallée de la Dore. L'activité agricole a des répercussions multiples sur l'état des milieux aquatiques en termes de prélèvements, de rejets ponctuels et diffus, mais aussi d'entretien des milieux naturels.

La première évolution significative est la forte restructuration des exploitations agricoles (moins nombreuses, régression du nombre d'emplois, maintien de la Surface Agricole Utilisée). On observe donc un agrandissement des exploitations agricoles qui conduit à une perte de l'entretien et de la valorisation de l'espace rural (haies, cours d'eau, zones humides...), globalement défavorable aux milieux aquatiques.

L'équilibre actuel entre les activités d'élevage et de cultures ne devrait guère évoluer. Il est donc envisagé un maintien des surfaces actuelles (surfaces en herbe, terres arables, terres irriguées), avec une diminution probable des surfaces toujours en herbe. Les évolutions suite à la réforme de la PAC en 2013 sont cependant difficilement prévisibles.

Productions végétales

Les surfaces actuelles en céréales et en oléo protéagineux du territoire de la Dore devraient se maintenir et leurs impacts seront de mieux en mieux maîtrisés.

Sur l'aspect quantité, les prélèvements pour l'irrigation devraient demeurer stables.

Sur l'aspect qualité, les programmes d'actions nitrates sont mis en œuvre dans les 6 communes de la frange nord-ouest situées en zone vulnérable. Le 4^{ème} programme qui démarre va permettre la poursuite des efforts en termes de fertilisation et de gestion des terres. De même, les mesures réglementaires spécifiques au phosphore devraient conduire à une meilleure gestion de la fertilisation et à un moindre risque de transfert du phosphore par érosion/ruissellement. En ce qui concerne les pesticides, l'évolution des réglementations (plan écophyto, bandes enherbées, Zones Non Traitées) et la poursuite des campagnes de sensibilisation, devraient conduire à une réduction des traitements et à une meilleure protection des ressources en eau. Globalement, l'orientation des aides de la PAC (découplage programmé fin 2013) et de la France (fin des aides pour les SCOP couplées à 25%) encourageront des pratiques favorables à l'environnement.

Productions animales

Les tendances récentes d'évolution associées aux prévisions de découplage des aides de la PAC et à la conjoncture mondiale de la filière laissent envisager un maintien voire une légère baisse du cheptel bovin viande à moyen terme. La double activité bovin-lait devrait muter progressivement vers du 100% viande. La concentration des exploitations bovin-lait se poursuivra avec un maintien voire une diminution des volumes laitiers produits, malgré la présence d'AOC et d'AOP qui pourraient être mieux valorisées. Les filières de production de volailles (Bas-Livradois et secteur des Bois Noirs) et de porcs (secteur des Bois Noirs) devraient conserver une activité stable. En ce qui concerne le cheptel ovin, il ne devrait pas évoluer jusqu'en 2013 grâce au maintien de la prime spéciale ovins mais la filière reste tributaire des décisions politiques de niveau de soutien.

Les impacts qualitatifs de l'élevage sont liés au stockage et à l'épandage des lisiers et fumiers. Si la majorité des bâtiments d'élevage ont été, et continueront à être mis aux normes pour limiter les fuites, les cuves à lisier sont souvent sous-dimensionnées dans les régions montagneuses qui rencontrent des contraintes d'épandage. Ainsi les épandages sur neiges tardives ou sols détrempés devraient se poursuivre. La fertilisation des prairies devrait cependant diminuer avec d'une part l'adhésion à la PHAE2 (Prime Herbagère Agro-Environnementale) et d'autre part l'augmentation du prix des engrais minéraux.

Les prélèvements liés à l'élevage ne sont pas connus avec précision et sont difficilement maîtrisables tout au moins pour la partie prélevée directement aux cours d'eau par les animaux. Vu l'évolution du cheptel, on peut s'attendre à un maintien de la pression de prélèvements. Elle peut aggraver les tensions sur des cours d'eau déjà touchés par des étiages sévères.

Forêt

La forêt représente une très forte composante du bassin de la Dore. Les plantations de résineux mises en place dans les années 60-70 arrivent aujourd'hui à maturité et de nombreuses exploitations sont à prévoir. Les préoccupations environnementales seront globalement mieux prises en compte lors des replantations (espacement des plants, zone de recul de long des cours d'eau, respect des zones humides) et cela d'autant plus que les exploitations sont gérées par l'ONF, sont soumises à un plan

simple de gestion ou adhérent à des procédures de certification des produits bois (PEFC et FCS). Peu d'améliorations sont cependant attendues dans ce domaine pour les plantations existantes (forêt privée et très morcelée avec beaucoup de petits propriétaires peu impliqués dans la gestion de leur bien). Il n'est de plus pas garanti que tous les propriétaires reboisent leurs parcelles.

L'orientation des productions vers la filière bois d'œuvre, favorable aux résineux, va se maintenir, voire se développer. Une évolution vers la filière bois énergie est envisageable mais sûrement de manière marginale.

Tourisme et activités de loisirs liées à l'eau

Le potentiel touristique du bassin de la Dore est avant tout lié à son environnement et au caractère naturel et préservé de ses paysages. Le territoire étant cependant une destination peu connue dans l'ombre du Parc des Volcans d'Auvergne, ce tourisme vert de proximité et de courte durée (Clermont-Ferrand, Saint-Etienne) devrait peu augmenter. L'offre d'hébergement ne se développera que très peu mais elle évoluera vers une meilleure gestion environnementale qui répond aux attentes de la clientèle (bonnes pratiques, économies d'eau, utilisation d'éco-produits). En parallèle les activités touristiques ciblées d'éducation et de découverte de l'environnement continueront de progresser. La population des résidences secondaires devrait toujours représenter une part importante du tourisme du territoire.

Les activités de pêche et de baignade risquent de subir des baisses de fréquentation liées aux problèmes de qualité de l'eau et de non respect des normes sanitaires (interdictions de consommation liées aux métaux et aux substances médicamenteuses sur la Dore et le Miodet, interdiction de baignade vis-à-vis du développement de cyanobactéries). Malgré les améliorations de la qualité de l'eau envisagée précédemment, les améliorations sur ces deux paramètres seront faibles voire nulles (phénomènes d'accumulation et de relargage via les sédiments).

Les activités de canoë-kayak, existantes ponctuellement dans le cadre de sorties naturalistes, ne sont pas vouées à se développer en raison du potentiel limité des cours d'eau.

Restauration et gestion des milieux aquatiques

Les dégradations observées sur les cours d'eau et zones humides relèvent de pressions d'aménagements lourds aujourd'hui passées ou tout du moins très encadrées par la réglementation (installations hydroélectriques, seuils sur cours d'eau, création de plans d'eau, remembrement et drainage des parcelles agricoles, recalibrage, enrochements...). La création de nouveaux seuils sera probablement interdite au vu du classement des cours d'eau. Cependant, la réduction des impacts liés à l'existant demande une importante mobilisation et adhésion des propriétaires, et ne sera donc pas généralisée.

Certains chantiers sont engagés, notamment pour restaurer la continuité écologique avec la proposition de 52 ouvrages prioritaires (Grenelle) sur la Dore et les affluents de la Dore moyenne, où un Contrat Restauration Entretien Dore est implanté. On peut s'attendre à une amélioration des blocages sur certains linéaires (en particulier Dore, Mende, Faye et Couzon). Aucune améliorations ne sont néanmoins attendues sur les autres axes (Dolore, Credogne, Durolle, Miodet...). De plus, ce

travail se fera principalement lorsqu'une animation et un accompagnement technique et financier sera mis en place.

Pour les pressions exercées sur ripisylve, on peut considérer que les plantations de résineux ne se feront plus jusqu'en limite de berge à la suite de l'exploitation des parcelles forestières. Il est cependant difficile d'imaginer un recul global des résineux sur les plantations déjà en place, en particulier en tête de bassin.

En ce qui concerne les zones humides, différents programmes (Natura 2000, ENS, réserve biologique...) permettent d'envisager une meilleure protection et gestion de ces milieux. Cependant ils restent ponctuels et ne prennent en compte que les plus importantes du point de vue écologique (intérêt hydrologique à développer). L'évolution des pratiques agricoles est également un facteur important dans l'évolution des zones humides. L'agrandissement des exploitations ne sera pas favorable à l'entretien adapté de ces milieux. D'un autre côté la conditionnalité des aides agro-environnementales (notamment PHAE2), incite au maintien et à l'entretien des éléments de biodiversité dont les cours d'eau et zones humides.

Finalement, la restauration significative de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau et zones humides relève de démarches coordonnées à l'échelle de bassins versants et d'une organisation des maîtres d'ouvrage. Le Contrat Restauration Entretien de la Dore moyenne est actuellement en phase de bilan des actions réalisées, qui servira de base pour élaborer un futur programme d'actions. Sa continuation reste cependant hypothétique et les collectivités présentent peu de dynamique envers des actions du type des Contrats Territoriaux qui permettent la programmation d'actions multithématiques (milieux aquatiques, pollution diffuse, assainissement, gestion quantitative...).

Evolution de l'état des masses d'eau

Au final, ce travail prospectif de l'état des pressions sur les ressources en eau et les milieux aquatiques et la mise en œuvre de la réglementation, permet d'évaluer l'état des masses d'eau à plus ou moins long terme et l'atteinte des objectifs DCE. Les derniers ajustements réalisés par l'Agence de l'Eau et inscrits dans le SDAGE validé en octobre 2009, font état de 73% des masses d'eau du bassin respectant le bon état en 2015. Ce bilan tient cependant compte de la mise en œuvre du programme de mesures sur la période 2010-2015.

Ainsi 9 masses d'eau du territoire font l'objet de report de délais dont :

- 7 masses d'eau cours d'eau : en particulier le secteur des gorges de la Dore (2021), la Dore de Courpière à la confluence avec l'Allier (2027), la Durole (2027), la Credogne et le Miodet (2021),
- 2 masses d'eau souterraines : les alluvions de l'Allier amont et Madeleine BV Allier (2021).

Par ailleurs, la DCE affiche aussi un objectif de non détérioration des ressources en eau, ce qui implique forcément une vigilance sur l'ensemble du bassin versant.

Satisfaction des enjeux

Les tendances d'évolution des activités économiques et des politiques d'aménagement vues précédemment laissent envisager des améliorations de l'état des milieux et de la ressource. Ainsi dans la plupart des cas, les évolutions attendues vont dans le sens de la satisfaction des enjeux, notamment grâce à l'application de la réglementation.

Les enjeux concernant les aspects quantitatifs sont pour l'instant partiellement ou non satisfaits, en lien avec le maintien global des prélèvements sur un territoire où les principales ressources sont fragiles et mal connues. Aucune mise en œuvre de programmes d'amélioration de la connaissance des ressources ou de gestion concertée des volumes prélevables, tous usages confondus, n'est prévue à leur actuelle.

Les enjeux concernant la qualité des eaux ne sont tous que partiellement satisfaits. En effet, soit les programmes engagés ne permettent pas de résorber toutes les sources de pollution (notamment pour les rejets de l'assainissement, à cause des difficultés financières des collectivités rurales), soit les risques de pollutions sont difficiles à identifier et donc à maîtriser (cas des substances dangereuses et médicamenteuses).

Les enjeux concernant la gestion des espaces et espèces ne seront que partiellement résolus car les actions qui vont s'engager sont trop ponctuelles. Ainsi les améliorations de la continuité ne sont attendues que sur les ouvrages prioritaires ou sur quelques sites relevant de la bonne volonté des propriétaires. Le recul des résineux par rapport aux berges sera effectif essentiellement lors des replantations de parcelles forestières. La gestion des zones humides s'intéressera aux sites les plus importants et connus pour un intérêt patrimonial déjà identifié. La restauration de la fonctionnalité des cours d'eau ne fait pour l'instant pas l'objet de programmes territoriaux cohérents mis à part pour le secteur de la Dore moyenne dont le contrat restauration entretien est en phase de bilan.

L'enjeu « organiser l'entretien des milieux aquatiques », qui permettra pourtant de satisfaire les points précédents, **est considéré comme partiellement satisfait.** Bien que la démarche du CRE Dore moyenne soit encourageante, sa continuité n'est pas assurée et la mobilisation et l'organisation des porteurs de projets pour la mise en place de contrat(s) territorial(aux) reste à définir. Ce type de programmes multithématiques est en effet fortement conditionné à la bonne volonté des acteurs locaux. Il apparaît donc nécessaire, pour la plupart des enjeux, que le SAGE joue un rôle de communication et de sensibilisation auprès des élus afin de favoriser l'émergence de maîtrises d'ouvrage adaptées et cohérentes.

La non satisfaction de l'enjeu transversal « Préserver les têtes de bassin » est également liée aux manques de planification territoriale dans un contexte où les rôles des têtes de bassin sont insuffisamment pris en compte.

Le SAGE doit pleinement jouer son rôle de planification et de coordination en définissant les objectifs et règles à suivre en termes de gestion de l'eau sur le bassin de la Dore.

Scénario tendanciel du bassin de la Dore

Gestion qualitative

Principales évolutions des activités

Assainissement domestique

- Mise en conformité STEP + 2000 Eqh
- Légère amélioration des rejets des STEP de 200 à 2000 Eqh
- Efficacité des systèmes d'assainissement limitée par les faibles rendements des réseaux

Activités industrielles

- Maintien des activités industrielles
- Baisse des rejets en macropolluants (amélioration des techniques) et en micropolluants (objectif SDAGE 2009)
- Amélioration de la gestion des effluents industriels par la STEP de Thiers (suppression des rejets sauvages de métaux et établissements d'autorisations de déversement)

Activités agricoles

- Stabilisation des effectifs d'élevages
- Achèvement de la mise aux normes des bâtiments d'élevage
- Poursuite des pratiques d'épandage sur neige tardive

Principales évolutions du milieu

- Maintien de la qualité naturelle des eaux souterraines : agressivité et arsenic
- Pas de report d'objectif DCE cours d'eau liés aux macropolluants
- Maintien d'une mauvaise qualité des eaux en micropolluants minéraux à partir des gorges de la Dore (non satisfaction des objectifs DCE)
- Pas d'amélioration de l'eutrophisation des plans d'eau
- Pas d'amélioration de la qualité des sédiments de la retenue de Sauviat

■ Villes principales

□ sous bassins versants

— cours d'eau

Démographie

● Dynamisme démographique
Proximité de Clermont-Ferrand

● Principaux bassins d'emplois

Gestion quantitative

⚡ Barrages hydroélectriques

🚰 ouvrage de retenue

● ressources particulièrement fragiles à l'étiage

● cours d'eau particulièrement sollicités et sensibles aux étiages

Gestion qualitative

⚡ Amélioration des rejets industriels

🚰 Pas d'amélioration des rejets collectifs

⚡ Amélioration des rejets collectifs

Gestion des milieux aquatiques

Principales évolutions des activités

- Maîtrise des dégradations des cours d'eau et des zones humides (plus de création de seuils ou d'enrochements)
- Recul des résineux devrait se généraliser pour les nouvelles plantations
- Nombreuses exploitations à venir des plantations forestières
- Extractions de matériaux en dehors du lit majeur
- Diminution de l'entretien de l'espace rural (concentration des exploitations)

Principales évolutions du milieu

- Amélioration des fonctionnalités des CE non généralisée : uniquement Dore moyenne si poursuite du contrat
- Améliorations de la continuité écologique sur la Dore et les affluents de la Dore moyenne (très ponctuelles ailleurs)
- Préservation inégale des ZH (principalement sur les ZH d'intérêt écologique fort).

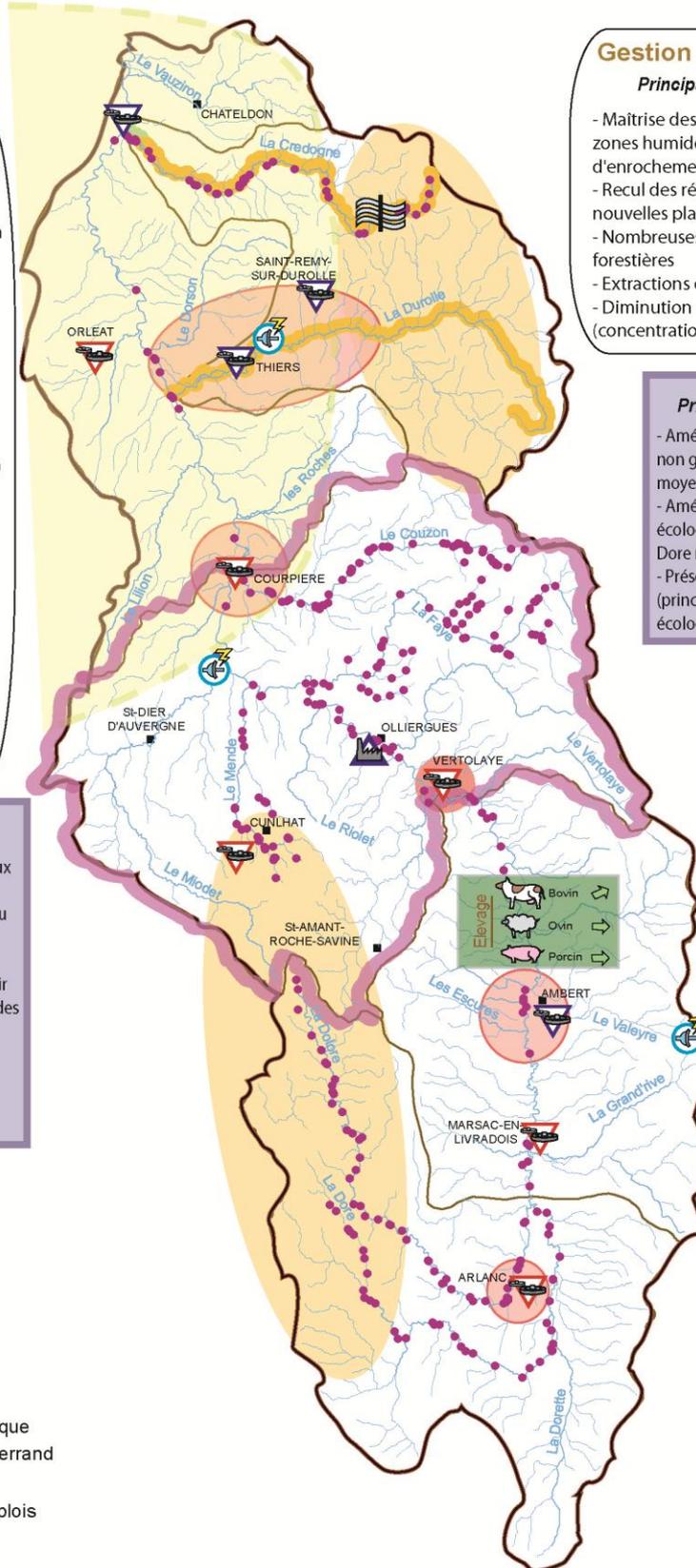
Gestion quantitative

Principales évolutions des activités

- Maintien du niveau de prélèvements industriels actuels (optimisation de la gestion de l'eau déjà réalisée pour les gros établissements)
- Stabilisation des prélèvements AEP
- Amélioration des rendements des réseaux AEP
- Stabilisation des prélèvements

Principales évolutions du milieu

- Débits d'étiages fragiles des sources diminués par les prélèvements AEP
- Niveau de sollicitation de la nappe alluviale de la Dore dépendant de l'aboutissement des projets de sécurisation AEP de la basse ville de Thiers



Gestion des milieux aquatiques

● Ouvrage prioritaire pour la restauration de la continuité écologique

□ Territoire du contrat restauration entretien de la Dore Moyenne